

PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL

ARGUMENT

La prévention des risques psychosociaux apparaît depuis quelques années comme un des enjeux majeurs des transformations du monde du travail, que ce soit dans les organisations privées ou dans celles qui relèvent de la fonction publique. Cette formation propose de construire des repères théoriques et méthodologiques pour diagnostiquer les problèmes rencontrés par les travailleurs et pour intervenir en mettant en place des dispositifs visant à les prévenir. L'approche choisie prend bien sûr en compte les risques psychosociaux pour les prévenir sans laisser de côté les ressources psychosociales de la santé au travail. Cette formation peut également être proposée « sur mesure » au sein de votre structure.

PUBLIC

Psychologues (du travail, cliniciens, sociaux...), ergonomes, consultants en organisation, professionnels en responsabilité d'équipes, responsables de services, représentants du personnel, professionnels de l'accompagnement médical et psychologique des salariés (médecins du travail, infirmiers...), acteurs de prévention.

Groupe maximum : 15

OBJECTIFS

- Diagnostiquer les risques psychosociaux au travail
- Mettre en place des dispositifs de prévention.

CONTENU

- Le stress professionnel, l'épuisement professionnel et les outils de mesure
- Les différents modèles explicatifs des violences au travail : violences externes, violences internes, violences psychologiques au travail (harcèlement moral)
- Les symptômes de souffrance psychologique au travail et la détermination de leviers d'action

- Les différents dispositifs de prévention des risques psychosociaux et leur mise en œuvre en entreprise
- Les 3 niveaux de prévention et les modalités concrètes d'intervention
- Le bilan de l'efficacité des modes d'intervention
- Les obstacles à la mise en place de démarches prévention et les conditions de réussite
- La prise en compte des ressources psychosociales pour agir en santé au travail.

MODALITÉS

- Participation active à des études de cas (PBL : pédagogie active), exercices et utilisation d'échelles, vidéos, graphes
- Regards croisés au travers d'approches interdisciplinaires (psychologie du travail et droit du travail) et intradisciplinaires (psychologie du travail)
- Supports théoriques.

DURÉE ET DATES

4 journées de 6 heures, soit 24 heures de formation : Les dates de cette formation seront communiquées prochainement.

INTERVENANTS

Jean-François PAULIN, Juriste, Maître de conférences en droit du travail à l'Université Lyon 1

Sabrina ROUAT, Maîtresse de conférences en psychologie du travail à l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2

Florence CROS, Maîtresse de conférences en psychologie du travail à l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2

COÛT

Individuel : 648 €

Prise en charge employeur : 888 €.